



Pourquoi certains produits à base de graines de sésame sont-ils rappelés auprès des consommateurs ?

Fin août, l'AFSCA a été alertée d'une contamination à l'oxyde d'éthylène (un produit phytopharmaceutique) dans des graines de sésame en provenance d'Inde. Ces graines de sésame et certaines denrées alimentaires contenant ces graines ne répondent pas aux normes européennes : il existe un risque potentiel pour la santé des consommateurs. C'est pourquoi, au cours de ces derniers mois, plusieurs produits à base de graines de sésame ont été retirés du marché et rappelés auprès des consommateurs.

Y a-t-il un risque si je consomme ces graines de sésame, ou des produits contenant ces graines ?

L'AFSCA a effectué une évaluation générale des risques afin de savoir si le consommateur courrait un risque pour sa santé en consommant ces graines de sésame. Nos experts ont conclu à un **risque chronique potentiel**. Cela signifie que si un consommateur devait consommer ces graines non conformes chaque jour de sa vie et en grande quantité, il y a un risque pour sa santé. Dans le cadre de cette problématique, l'AFSCA effectue une évaluation des risques pour chaque produit mis sur le marché. Celle-ci prend essentiellement en compte trois aspects :

- les données toxicologiques concernant l'oxyde d'éthylène,
- les produits dans lesquels les graines de sésame ont été utilisées (essentiellement des produits de boulangerie) ainsi que
- le pourcentage de graines de sésame présentes dans ces produits.

Tous les produits à base de graines de sésame sont-ils rappelés ?

En général, les graines de sésame sont utilisées en petites quantités dans de nombreux produits finis. Pour chaque lot de graines de sésame non conforme, une enquête de traçabilité est lancée. De l'importateur au fabricant, chaque acteur de la chaîne alimentaire est contacté afin de connaître la destination et l'utilisation faite de ce lot non conforme :

- Le lot complet de graines de sésame non conforme est retiré du marché.
- Les produits transformés contenant ces graines sont retirés du marché.
- Enfin, une évaluation des risques est effectuée pour chaque produit mis sur le marché et, s'il existe un risque pour la santé des consommateurs, le produit est rappelé.

Pourquoi tous les produits ne sont-ils pas rappelés en une fois ?

Plusieurs lots de graines de sésame provenant de différents fournisseurs indiens sont concernés. Les graines de ces lots sont généralement utilisées en petites quantités mais dans de nombreux produits, ce qui explique le nombre de rappels de produits. Pour chaque lot non conforme, une traçabilité doit être établie et pour chaque produit fini, une évaluation des risques est effectuée. Ces éléments expliquent pourquoi les rappels ne sont pas publiés en une fois.



Des mesures sont-elles prises pour éviter que des produits non conformes soient mis sur le marché ?

Tant la Belgique que l'Europe et les autres Etats Membres prennent des mesures pour que seules les graines de sésame qui répondent aux normes européennes soient mises sur le marché.

D'une part, l'AFSCA a exigé auprès des importateurs belges d'effectuer des analyses sur les graines en provenance d'Inde.

D'autre part, l'AFSCA a demandé à la Commission européenne de prendre des mesures d'urgence. Celle-ci a de ce fait fixé de nouvelles conditions à l'importation de graines de sésame en provenance d'Inde : depuis le 26 octobre, chaque lot de graines de sésame en provenance d'Inde et importé en Europe doit être accompagné d'un certificat officiel qui stipule que les semences sont conformes aux normes européennes.

En plus de cette certification, tous les Etats membres se sont accordés pour augmenter la fréquence des contrôles aux frontières.

Ensemble, ces mesures sont mises en place pour garantir que ces graines de sésame et les produits fabriqués avec celles-ci respectent les normes en résidus de produits phytopharmaceutiques fixées dans la législation européenne et soient donc sûrs pour les consommateurs.

Qu'est-ce que l'oxyde d'éthylène ?

L'oxyde d'éthylène est un désinfectant gazeux, visant entre autres à éviter la formation de moisissures. Son utilisation est interdite en Europe, mais pas en Inde. A long terme et à haute dose, l'oxyde d'éthylène peut être cancérigène, bien qu'en plus petite quantité, aucun danger aigu ne soit à déplorer.

D'autres pays sont-ils concernés ?

Différentes autorités européennes et Etats Membre, comme l'AFSCA en Belgique, utilisent un système d'alerte rapide pour informer les autres états membres lorsque des produits non conformes sont mis sur le marché. Il s'agit du système RASFF (système d'alerte rapide européen Food et Feed).

Via ce système RASFF, la Belgique a informé les autres États membres de la problématique. Les pays qui utilisent ce système reçoivent une notification décrivant les lots non conformes et les denrées alimentaires concernées. De cette manière, un produit non conforme peut être détecté en dehors des frontières de l'Etat Membre d'origine ou de fabrication. Des graines non-conformes ont également été importées par d'autres Etats-Membres et envoyées en Belgique. L'AFSCA assure encore actuellement le suivi de toutes les notifications RASFF et la traçabilité des produits concernés.

De cette manière, un produit non conforme peut être détecté en dehors des frontières de l'État membre d'origine ou de fabrication.